

N° 0587/FCD/Activités/Formation

Affaire suivie par le bureau Sports-Formation :

Catherine MACQUET - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.374.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

Éric BOULESTEIX - ☎ : 01.79.86.34.87 ou 861.947.34.87 - ✉ : e.boulesteix@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION
INITIATION CANNE DE COMBAT, BÂTON
du 10 au 11 septembre 2022
CREPS de VOIRON (38)

La Fédération des clubs de la défense (FCD) organise un stage de formation « Initiation canne de combat, bâton et canne chausson » du 10 au 11 septembre 2022 au CREPS de VOIRON (Isère).

PRÉAMBULE - RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Afin de protéger chacun efficacement contre le virus, le respect des mesures barrières est rappelé avec force et le port du masque en intérieur demeure recommandé pour tous.

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la formation, fera l'objet d'un message complémentaire et d'une mise en application immédiate.



1.- **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

- 1.1.- Être titulaire des licences FCD pour la saison 2021/2022 ou 2022/2023 (la licence 2022/2023 peut être établie par le CSA dès le 1^{er} juillet 2022).
- 1.2.- Être âgé au minimum de 18 ans.
- 1.3.- Un prélèvement de 15 € sera effectué par la FCD à la fin du stage sur le compte du club.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.89 - PNIA : 861.947.34.89 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

2.- ORGANISME DE FORMATION ET DATES DU STAGE

2.1.- CREPS Auvergne-Rhône Alpes, site de VOIRON - Campus « La Brunerie » - Bâtiment « Inolab Formations » - 38500 VOIRON.

2.2.- Du samedi 10 septembre (9h00) au dimanche 12 septembre 2022 (16h00).

3.- ACCUEIL / HÉBERGEMENT / ALIMENTATION

3.1.- Accueil : Le vendredi 09 septembre 2022 à partir de 17h00 au CREPS de Voiron.

3.2.- Hébergement : Au CREPS de Voiron. *Respect des mesures COVID.*

3.3.- Restauration : Au CREPS de Voiron.

4.- ENCADREMENT DU STAGE

4.1.- Responsable du stage et intervenant

- Laurent COSTA - CTSN « SAVATE boxe française » de la FCD

 : 06.10.04.18.97 - Courriel : costa.laurent@outlook.fr

- Ludovic ROBERT – DEJEPS SAVATE boxe française/Canne de combat et bâton

5.- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

5.1.- Nombre de places proposées : 18

L'inscription se fait exclusivement sur SYGEMA et cela **avant le 28 août 2022 minuit, terme de rigueur.**

Si moins de 10 stagiaires sont inscrits, le stage est annulé.

5.2.- Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA - NOUVEAUTÉ

Depuis la saison 2021/2022, les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin du stage, sous peine de non remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

5.3.- Participation du CTSN, responsable du stage

Le responsable du stage bénéficie de la prise en charge de ses frais (hébergement, alimentation et déplacement) par la FCD.

Il doit impérativement s'inscrire dans SYGEMA, en qualité de responsable de stage.

Il déposera ses demandes de frais de déplacement dans SYGEMA.

6 - ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Tout participant inscrit à une formation s'engage à faire profiter de manière bénévole les clubs de la fédération pendant 3 ans minimum à compter de la date de fin de stage. À chaque club de s'en assurer.

8.- **DIVERS**

8.1.- Programme

A) *Présentation des disciplines Canne de Combat et Bâton de la FFSBF&DA*

Fondamentaux et parades correspondantes sur :

- Fondamentaux des attaques et des parades correspondantes
- Travail technique sur différentes trajectoires
- Assauts libres en coopération
- Travail technique sur le principe de Parade / Esquive + Riposte
- Initiation à la volte simple et travail technique avec les voltes
- Initiation aux changements de mains
- Découverte de la feinte en canne de combat
- Mise en application en assauts coopératifs (à thèmes + libres)

B) *Double Canne*

- Fondamentaux techniques et technico-tactiques
- Transposition du travail de la volte
- Travail technique sur différentes trajectoires
- Assauts libres en coopération

C) *Canne Chausson*

- Fondamentaux techniques
- Travail technique sur différentes trajectoires
- Échanges en partenariat

D) *Bâton Fédéral*

- Fondamentaux techniques
- Travail technique sur différentes trajectoires
- Échanges en partenariat

8.2.- En cas de désistement, le stagiaire doit prévenir par courriel, dans les meilleurs délais, le CTSN (cf. 4.1.) et le bureau formation (01.79.86.34.88 - c.macquet.formation@lafederationdefense.fr).

9.- **GESTES BARRIÈRES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ SANITAIRE À RESPECTER**

Les mesures suivantes doivent être appliquées pour lutter contre la propagation du virus.

9.1. Rappel des consignes

- se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, une solution hydroalcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter,
- porter un masque de protection,
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

9.2. Consignes complémentaires émises par la FCD à l'attention des encadrants et des stagiaires

9.2.1. Encadrants

- éviter l'utilisation d'un même stylo pour la signature de la feuille de présence,
- ne pas serrer les mains, ne pas faire d'accolade,
- ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette,
- prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon,
- se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (gants...).

9.2.2. Stagiaires

- disposer de solutions hydroalcooliques,
- ne pas serrer les mains, ne pas faire d'accolade,
- être en possession du matériel requis et ne pas le prêter.

8.3. Tous responsables, tous exemplaires dans nos pratiques individuelles

Les gestes barrières à appliquer par tous sont les suivants :

- je porte un masque,
- je reste à **2 mètres** de toute autre personne,
- je salue les autres participants **sans se serrer la main, sans embrassades**, ni "check",
- je nettoie mes mains et mon matériel avant et après chaque pause.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Présidents de clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD

Copies à (par courriel) :

- Présidente/FCD
- Membres du comité directeur/FCD
- Président et membres de la commission formation/FCD
- Président de la ligue Auvergne Rhône Alpes/FCD
- DTSF/FCD
- Bureau Comptabilité/FCD
- Bureau Finances/FCD